

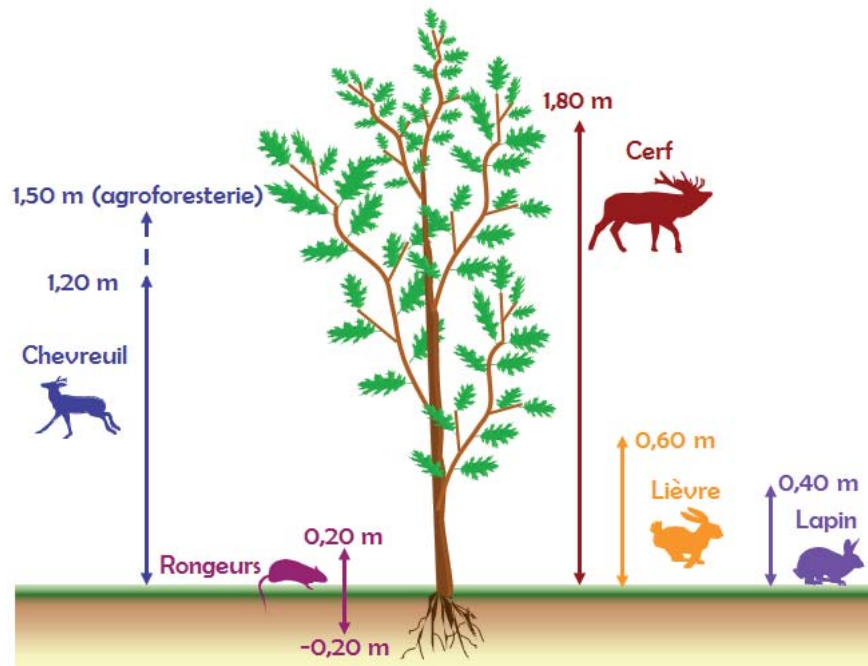


Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Pour les protections individuelles, leur hauteur est fixée en fonction de celle des dégâts possibles commis par les gibiers ou rongeurs sur les plants. Leur diamètre dépend du grossissement du tronc et du développement latéral des branches du plant.

1. HAUTEUR DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES



	CERF	CHEVREUIL	LIÈVRE	LAPIN
ABROUSSIÈSSEMENT	180 cm	120 cm (150 cm)	60 cm	40 cm
FROTTIS	180 cm	100 cm	-	-
ECORÇAGE	180 cm	100 cm	-	-
RONGEMENT	-	-	60 cm	40 cm

2. DIAMÈTRE DES PROTECTIONS

SPIRALE	MANCHON FENDU (< 110 cm)	FILET EXTENSIBLE	GAINÉ ET TUBE
<ul style="list-style-type: none"> • 5 à 7 cm : essences à croissance juvénile lente et à écorce épaisse (chêne) • 7 à 12 cm : essences à croissance juvénile rapide (peuplier et feuillus précieux), à écorce mince (hêtre, merisier, érable) et plants forts (Ø collet > à 5 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 à 8 cm : essences à croissance juvénile lente et à écorce épaisse (chêne) • 10 à 12 cm : essences à croissance juvénile rapide (peuplier et feuillus précieux), à écorce mince (hêtre, merisier, érable), plants forts (Ø collet > 5 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> • 45 cm de large : Ø arbre = 10 à 15 cm • 78 cm de large : Ø arbre = 15 à 25 cm 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 à 15 cm : feuillus à branchaison plus étroite (frêne, érable...) • 15 à 20 cm : feuillus à fort développement latéral (chêne, hêtre, merisier...) • > 30 cm : résineux, uniquement gainés (tubes ne convenant pas)